

## **ALGERIA, NEW ITEM**

### ***Intervention de la délégation algérienne lors de la 59<sup>ème</sup> session du Sous-Comité Scientifique et Technique du Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-Atmosphérique du 07 au 18 février 2022 au titre du nouveau point sur «Echange de vue général sur un ciel sombre et calme pour la science et la société»***

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Bonjour,**

La délégation Algérienne, tient tout d'abord, à vous présenter ses sincères félicitations pour votre élection à la Présidence du Sous Comité scientifique et technique, pour la biennie 2022 et 2023.

La délégation Algérienne vous assure de sa coopération, convaincue que votre longue et riche expérience des activités spatiales contribuera sans aucun doute à la réussite des travaux de cette session du Sous Comité scientifique et technique auxquels nous souhaitons un plein succès.

La délégation algérienne saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance et sa gratitude **à Mme Natália Archinard (Suisse) pour avoir assuré avec brio et compétence la présidence des sessions du Sous Comité scientifique et technique durant la biennie 2020 et 2021.**

C'est avec un grand intérêt que nous avons reçu la proposition formulée par le Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies visant l'inscription d'un nouveau point intitulé «Echange de vue général sur un ciel sombre et calme pour la science et la société» à l'ordre du jour de la 59<sup>ème</sup> session du Sous-comité Scientifique et Technique (SCST). De ce fait, l'examen de cette question nous oblige à faire un constat. Dans un contexte marqué par un nombre toujours croissant d'acteurs spatiaux, y compris du secteur privé, cette tendance impactera fortement notre capacité à utiliser l'espace en toute quiétude, sur le long terme, de par les abus qui en résulteraient.

Cette dynamique s'est traduite par le fait que des Etats ont établi un cadre juridique et réglementaire qui donne aux opérateurs privés des assurances en termes d'exploration de l'espace. Grâce à ce cadre juridique, ces opérateurs privés disposant de solutions technologiques innovantes, sont entrain de conquérir ce nouveau et fascinant marché en mettant en orbite des constellations satellitaires et développant d'innovants systèmes de propulsion.

A titre indicatif, depuis plus de deux ans, des astronomes alertent sur l'impact de ces constellations qui dégraderaient les observations astronomiques en raison de la pollution lumineuse considérable que ses satellites engendrent. Un phénomène que ne nient pas les propriétaires de ces satellites et qui s'explique par la réflexion de la lumière du soleil sur les panneaux solaires et la traînée des satellites. Face à ce constat affligeant, les astronomes professionnels ont déjà lancé un appel à l'ONU contre l'impact de ces satellites sur les observations astronomiques.

A cette pollution lumineuse viendrait s'ajouter les risques que pourraient engendrer ces constellations en matière de sécurité des opérations dans l'espace extra-atmosphérique, d'une part et les débris spatiaux une fois que ses constellations ne seront plus en services, d'autre part.

De ce fait, la mise en place de ce cadre légal au bénéfice de ces opérateurs privés a créé des problèmes de conformité au droit international tant au niveau politique que géostratégique par rapport à l'interprétation unilatérale de ces pays des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

De même, face à ces enjeux et à ces dynamiques en cours, l'Algérie est convaincue que bien qu'importants, cette initiative d'inscrire cette question à l'ordre du jour qui constitue la phase préliminaire, ne saurait à elle seule, se substituer à l'exigence de mettre en place à terme un cadre réglementaire pour contrôler les activités de ces opérateurs privés nantis technologiquement et financièrement, seul à même de garantir un accès serin à l'espace extra-atmosphérique à tous les pays.

**Je vous remercie pour votre attention.**